

MATERIAUX ET REVETEMENTS VIEILLISSEMENT ACCELERE A LA LAMPE HPLR

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

*Ce document est établi par les Groupes PEUGEOT S.A. et RENAULT.
Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable des Services Normalisation de ces deux Groupes.
Il est conforme à l'accord intervenu entre ces Services en MARS 1992.*

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la définition des conditions d'exposition à la lampe HPLR.
Elle s'applique principalement aux huiles de protection et aux produits d'emboutissage.

2.PRINCIPE

Les éprouvettes sont posées sur un support à une distance donnée de la lampe et sont exposées au rayonnement lumineux pendant un temps défini.
Le vieillissement est observé par un éventuel changement d'aspect ou par la modification des caractéristiques du revêtement à essayer.

3.APPAREILLAGE

3.1.ENCEINTE POUR EXPOSITION EQUIPEE

(voir annexe 1).

3.2.LAMPE SOLAIRE PHILIPS HPLR 400

(voir annexe 2).

4.PREPARATION DES EPROUVETTES

La préparation des éprouvettes est définie dans les documents.

5.MODE OPERATOIRE

- Poser les éprouvettes horizontalement sur le plateau installé dans l'enceinte (3.1). La face non exposée ne doit pas être en contact avec le fond de l'enceinte. Les éprouvettes doivent rester isolées les unes des autres afin de permettre une circulation d'air autour des éprouvettes.
Couvrir à moitié les éprouvettes de façon à avoir une partie non exposée afin de coter par comparaison.
- Fermer la porte de l'enceinte et brancher la lampe.

Nota : La température de l'enceinte ne doit pas dépasser $45^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$.

- Sortir les éprouvettes après 168 heures.
- Observer les éprouvettes et procéder aux éventuels essais après vieillissement précisés dans les documents.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

Noter les éventuels changements d'aspect des produits (jaunissement, etc.).

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- la nature du support,
- la référence du produit essayé et le nom du fournisseur,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.